

- 4 JUIL. 2012

TÉLÉDOC
139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

LE MINISTRE DELEGUE CHARGE DU BUDGET

À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES

NOR : BUDB1226958C
N° DF-IBLF-12-3118

*à l'attention de Mesdames et Messieurs
les directeurs des affaires financières
et les responsables de programme*

Objet : PLF 2013 : élaboration des documents de politique transversale

P.J : 1

L'article 128 de la loi de finances rectificative pour 2005 fait obligation au Gouvernement de présenter parmi les annexes générales du projet de loi de finances (PLF) des documents de politique transversale (DPT) relatifs à des politiques publiques interministérielles dont la finalité concerne des programmes n'appartenant pas à une même mission.

Les délais de livraison de ces documents sont extrêmement contraints et imposés par l'article 39 de la LOLF : chaque document doit être distribué à l'Assemblée nationale cinq jours francs avant l'examen en séance des crédits de la mission à laquelle le document se rapporte.

L'année dernière, la mobilisation de tous les acteurs a permis d'améliorer de manière significative les dates de livraison des DPT. Par conséquent, le rôle des chefs de file doit être à nouveau réaffirmé afin d'assurer d'une part, la coordination des travaux dès le début de la préparation des documents et d'autre part, la nécessaire harmonisation des contributions et parvenir ainsi à un respect total des délais pour l'ensemble des DPT.

Compte tenu des remarques des rapporteurs et des administrateurs des assemblées, j'appelle votre attention sur l'importance de préciser la méthodologie suivie pour évaluer les contributions de chaque programme concourant à la politique transversale.

Comme les années précédentes, les chefs de file auront pour tâche de sélectionner les dépenses fiscales les plus représentatives, en lien avec la direction du budget.

Par ailleurs, un nouveau document relatif à la politique immobilière de l'Etat est créé cette année.

Compte tenu de l'impact des échéances électorales sur le calendrier de préparation du PLF, la date de livraison des DPT à la direction du budget est reportée, cette année, au mercredi 12 septembre.

J'appelle votre attention sur le caractère impératif de ces délais, les dates de dépôt et de distribution étant quant à elles inchangées.

Pour le Ministre délégué et par délégation
Le Directeur du Budget



—
Julien DUBERTRET